

Montréal, 15 juillet 1858.

John C. Trautwine, Ecr.,

Ingénieur Civil.

“ Monsieur,

“ Nous avons l'honneur de vous transmettre les vues que les commissaires du havre, agissant de concert avec un comité de citoyens, ont adoptées pour diriger les recherches que vous aviez entreprises au sujet des améliorations du havre et de l'établissement de docks dans cette ville.

“ Il peut être convenable de vous informer que les citoyens sont fort divisés sur ces questions, surtout sur celle des docks, et que deux projets ont fort partagé jusqu'ici l'opinion publique, l'un favorisant la Baie d'Hochelaga, l'autre la Pointe St. Charles comme emplacement des dits docks.

“ Par rapport aux améliorations et extensions du havre, il semble que le désir d'atteindre ce but soit général, et la seule différence d'opinion existant sur ce point roule sur le plan à adopter, et les dépenses auxquelles on peut avec prudence se livrer. Quant aux docks, dans le cours des discussions qui ont eu lieu, un troisième projet a été produit. Ce troisième projet indique un site sur le côté de la ville du canal Lachine et ce site a été considéré comme d'un accès plus facile pour les affaires de la cité que ceux que la Baie d'Hochelaga ou de la Pointe St. Charles.

“ Comme ce site semble réunir les opinions opposées et reçoit l'appui d'un grand nombre de citoyens de la ville, les commissaires du Havre ont invité ceux qui l'ont proposé à une conférence à laquelle furent présents plusieurs citoyens et à laquelle fut adoptée la résolution suivante : “ Que le comité suivant, savoir : Wm. Workman, John Redpath, Henry Bulmer, Wm. Parkyns, John Ostell, A. M. Delisle et Thomas Ryan, ait pouvoir de choisir un ingénieur pour arpenter et relever le terrain situé entre le Havre actuel et la rive nord du canal Lachine et de la rue St-Joseph ou telle partie que le dit comité pourra déterminer, afin que les niveaux puissent être par eux soumis aussitôt que possible à un ingénieur en chef ou des ingénieurs, qui seront nommés par le dit comité et approuvés par les commissaires du Havre, lequel ingénieur ou ingénieurs détermineront quels avantages présente le côté nord ou côté de la ville du canal de Lachine pour la construction de docks et magasins et les dépenses à encourir et con-